



## Décision de radiodiffusion CRTC 2010-751

Version PDF

Ottawa, le 12 octobre 2010

**Corus Radio Company**  
Cornwall (Ontario)

*Demande 2010-1481-0, reçue le 17 septembre 2010*

### Révocation de licence

1. Corus Radio Company a demandé la révocation de la licence qu'elle détient relativement à l'entreprise de programmation de radio AM CJUL Cornwall.
2. Compte tenu de la demande de la titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à Corus Radio Company à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général